

GROUPE SCOLAIRE PERGAUD  
35 rue de Doubs  
25300 PONTARLIER  
Tél : 03 81 46 72 34  
Mél: ecole.pergaud.pontarlier@ac-besancon.fr

<b>INFORMATIONS DE RENTREE PARENTS ECOLE MATERNELLE - 2015 / 2016</b>
---

*L'équipe pédagogique vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire.*

Voici l'organisation pédagogique pour l'année scolaire 2015-2016.

PS: **Mme PATOZ Fabienne** (3/4 temps mardi, jeudi et vendredi) et **Mr HAJDARI Céline** (1/4 temps lundi)

MS/GS (A): **Mme LOCATELLI Myriam**.

MS/GS (B): **Mme LESUEUR Rachelle**

RASED (réseau d'aides): **Mme POURCHET Dominique** (1/2 temps Pergaud)

**Mme BAUMGARTNER Claire** (psychologue scolaire)

ATSEM: **Mme BARBEZAT Maryline** et **Mme ARDIET Florence**

DIRECTION: **Mr COURLET Philippe** (1/3 décharge : mardi et vendredi AM)

**Organisation scolaire et périscolaire**

**Horaires et jours de classe**

- **Lundi – mardi- jeudi et vendredi : 8h15/11h30 et 13h45/15h45**
- **Samedi : 8h15/11h15**

Après ces horaires de classe, un accueil périscolaire est organisé par la Mairie :
--

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 11h30/12h15</li><li>• 15h45/16h45 = <b>activités d'éveil</b></li><li>• 16h45/17h45= <b>garderie (avec sortie à la carte)</b></li></ul> |
|--|

<b>Les inscriptions aux activités périscolaires sont gérées et enregistrées par le Service enseignement de la Mairie.</b>
---

Les entrées et les sorties se font **TOUJOURS PAR LA COUR DE LA MATERNELLE** pour les élèves de la Maternelle. Depuis les travaux sur le quartier des tours, le parking, devant la Maternelle a été très réduit. **Il est donc réservé au personnel de l'école (décision municipale).**

**MATIN:**

Pour les PS/MS/GS, **accueil de 8h05 à 8h25**. Les enfants sont accueillis dans les classes. **Merci de ne pas dépasser l'horaire prescrit.**

Pour TOUS, sortie de l'école (avec le parent ou l'accompagnateur) : **11h30 précises.**

**APRES-MIDI:**

Pour les PS/MS/GS, accueil de **13h35 à 13h45**

- PS dans la classe.

- MS et GS dans la salle de jeux du bas en cas de mauvais temps, sinon dans la cour.

Pour TOUS, sortie de l'école (avec le parent ou l'accompagnateur) : **15h45 précises.**

Les enfants ne peuvent être repris que par **des personnes inscrites sur la fiche scolaire (jointe).**

**Aide personnalisée :** En PS, MS et GS, des séances d'une ½ heure d'APC (Aide Pédagogique Complémentaire) pourront être proposées à vos enfants si leurs enseignants les considèrent comme nécessaires. Un contact sera alors pris avec vous et votre accord sera demandé. Ces séances se dérouleront entre 15h45 et 16h45.

**Conditions d'admission**

**Tous les enfants accueillis doivent être en bonne santé et propres.**

Pour les PS, la scolarisation à 1/2 temps semble devoir être un minimum dès le début de l'année scolaire.

Pour les MS et les GS, la scolarisation à temps plein doit être la règle.

Nous ne pouvons pas accepter un enfant fiévreux, présentant une éruption cutanée, (impétigo par exemple) car il est contagieux pour ses camarades de classe.

En cas de maladie infectieuse (oreillons, rubéole...), nous vous demandons de nous prévenir immédiatement et de nous fournir un certificat médical au retour de l'enfant.

**Communication parents / enseignants**

Nous vous informons régulièrement. Pensez à consulter les tableaux d'affichage et lisez attentivement les documents remis aux enfants. Chaque enseignant se tient à votre disposition pour vous rencontrer et discuter de l'évolution de votre enfant ( prévenir à l'avance et prendre rendez-vous).

Pensez aussi à nous signaler les absences ou les éventuels problèmes pouvant concerner votre enfant.

## **Téléphone Maternelle : 03 81 46 71 70**

### **Décharge direction**

Vous pourrez rejoindre le directeur, Mr COURLET chaque jour ouvrable entre 7h45 et 8h15, entre 12h et 13h30, mais particulièrement **les mardis et vendredis AM** qui seront cette année ses journées de décharge. (tél 03 81 46 72 34).

### **Assurances**

L'assurance individuelle de tous les élèves est nécessaire à l'école. Elle sera exigée pour toute activité extra-scolaire. ATTENTION, vérifiez bien: **responsabilité civile + individuelle accident** (dans le cas où il n'y a pas de tiers identifié par exemple).

Fournir **rapidement** à l'école une **attestation d'assurance (dans les 15 jours qui suivent la rentrée au plus tard)**.

### **Marquage des vêtements**

Dans la mesure du possible, essayez de marquer tous les vêtements susceptibles d'être retirés.

### **Sécurité**

Évitez les **écharpes et ôtez les cordons de serrage** des capuches (risque de strangulation).

**Les objets pouvant représenter un danger pour les enfants sont interdits.**

**Goûter** : La médecine scolaire, et tous les organismes de santé publique attirent notre attention sur la nécessité de ne plus laisser les enfants prendre un goûter à l'école. La décision de suppression du goûter a donc été prise depuis 2009.

**Mais** : des enfants qui auraient des transports longs le matin ou des besoins spécifiques peuvent faire exception. Parlez-en avec les enseignantes.

### **Vacances scolaires:**

<b>Toussaint</b>	Samedi 17 octobre 2015 (après la classe) au Lundi 2 novembre 2015 au matin
<b>Noël</b>	Samedi 19 décembre 2015 (après la classe) au Lundi 4 janvier 2016 au matin
<b>Hiver</b>	Samedi 13 février 2016 (après la classe) au Lundi 29 février 2016 au matin
<b>Printemps</b>	Samedi 9 avril 2016 (après la classe) au Lundi 25 mai 2016 au matin
<b>Été</b>	Mardi 5 Juillet 2015 (après la classe)

### **Coopérative scolaire**

La Coopérative n'est pas obligatoire mais elle est **hautement nécessaire** au bon fonctionnement de l'école .

Elle permet de financer la licence USEP (obligatoire pour les rencontres sportives), l'achat de petites fournitures (fête des mères, Noël, cuisine...), de diminuer le coût des spectacles, de prendre en charge des transports...

**Cette année, comme les années précédentes, nous demandons 15 € pour le premier enfant, 10 € pour le deuxième enfant, 5 € pour le troisième enfant et gratuit pour le ou les suivants .**

**Si vous rencontrez des difficultés ou que vous êtes opposés au principe, merci de le faire savoir au directeur de l'école afin de ne pas être "relancé".**

PS: A chaque Conseil d'École, les comptes de la COOP seront présentés aux membres présents, et les soldes publiés dans le procès verbal transmis aux familles.

**Une réunion d'information** pour tous les parents de l'école (Elémentaire et Maternelle) aura lieu le :

***JEUDI 10 SEPTEMBRE 2014 à 18h dans la salle polyvalente***

(Environ 3/4 heure de réunion plénière)

Une réunion propre à la Maternelle aura lieu le ***VENDREDI 18 SEPTEMBRE à 17h 30 dans la salle de motricité*** de la Maternelle. Ensuite, les maîtresses réuniront les parents de leurs élèves dans leurs classes respectives.

### **Conseil d'école et élections des représentants des parents d'élèves**

Les parents qui souhaitent faire partie du Conseil d'école (les plus nombreux possibles!!!) le signaleront aux enseignants ou au directeur dès que possible. Ils sont les bienvenus...

*Les listes doivent être rendues et affichées pour le 19 septembre 2015.*

Les élections auront lieu le: **VENDREDI 9 OCTOBRE 2015 de 13H45 à 17H00.**

**Le vote par correspondance simplifie beaucoup la tâche, n'hésitez pas à l'utiliser.**

Nous comptons sur les parents élus l'an dernier pour l'organisation des élections et la tenue du bureau de vote. Prendre contact avec le directeur et par avance...Remerciements !

Bonne rentrée et bonne année scolaire à toutes et à tous.

Pour l'équipe enseignante, le directeur, Philippe Courlet

Signature des parents